



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-septième session

Vienne, 13-21 mars 2014

Projet de rapport

Rapporteur: Gonzalo Cervera Martínez (Mexique)

Additif

Tables rondes sur des questions touchant au classement des substances en vertu des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et sur des questions de fond destinées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

1. À ses 7^e et 8^e séances, le 18 mars 2014, la Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit:

“Tables rondes:

- a) Questions touchant au classement des substances en vertu des conventions internationales relatives au contrôle des drogues;
- b) Questions de fond destinées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.”


2. Sous la houlette du Président de la Commission, les tables rondes ont été animées par les experts suivants: Fadila Fathy Amer (Égypte), Khalid Aljuboory (Irak), Julián Wilches Guzmán (Colombie), Angela Scrutton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Roberto Dondisch Glowinski (Mexique) et Peter Cahill (Canada).

3. Le Président de la Commission et le Chef de la Section scientifique et du laboratoire de l'ONUDD ont fait des remarques liminaires.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants: Chine, Canada, Iran (République islamique d'), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Nigéria, Australie, Israël, Colombie, Indonésie, Guatemala, Allemagne et Égypte.

V.14-01782 (F)



Merci de recycler 

5. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, de l'Uruguay et d'El Salvador.
6. Les observateurs de IOGT International, de Release, de l'Institut d'études politiques (sociétés transnationales) et du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (au nom du Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants) ont également fait des déclarations.

Résumé du Président

7. À la 9^e séance de la Commission, le 19 mars 2014, le Président a résumé les points saillants des deux tables rondes. Ces résumés sont reproduits ci-dessous.

Questions touchant au classement des substances en vertu des conventions internationales relatives au contrôle des drogues

8. On s'est déclaré préoccupé par l'augmentation du nombre de substances faisant l'objet d'un usage illicite (en particulier de nouvelles substances psychoactives) qui n'étaient pas placées sous contrôle au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues mais qui représentaient une menace pour la santé publique et posaient des difficultés pour les mécanismes de contrôle des drogues aux niveaux national, régional et international. Des intervenants ont souligné que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues constituaient des instruments souples pour faire face aux difficultés que posaient les nouvelles substances psychoactives et que les États Membres devaient les examiner dans le détail afin d'exploiter au mieux les possibilités d'action qu'elles offraient.
9. Un certain nombre d'intervenants se sont inquiétés de l'usage illicite du tramadol, substance non placée sous contrôle international. On a réaffirmé la nécessité de renforcer les mesures nationales et internationales pour lutter contre l'usage illicite et le trafic transfrontalier du tramadol.
10. On a souligné l'importance de la sensibilisation aux procédures d'inscription aux tableaux prévues dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi qu'aux fonctions dévolues par des traités à la Commission, à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.
11. On s'est félicité que les États parties aient entamé la procédure de notification visant au contrôle international des nouvelles substances en application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, entre autres le Royaume-Uni et la Chine qui ont récemment présenté des notifications concernant respectivement la méphédronne et la kétamine, conformément à l'article 2 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Il a été fait référence à la possibilité d'appliquer, de manière provisoire, des mesures volontaires de contrôle aux nouvelles substances, pendant que l'OMS examinait leur statut à cet égard, conformément à la procédure prévue dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues.
12. Des orateurs ont souligné l'importance de la disponibilité des données et se sont félicités des travaux entrepris sur le Système d'alerte précoce mis en place par l'ONUDC pour l'identification de nouvelles substances psychoactives. Ils se sont

déclarés favorables au renforcement accru de la coopération internationale, entre les États Membres ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, y compris l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'OMS, pour le partage d'informations sur les nouvelles substances psychoactives par le biais des mécanismes existants de coordination.

13. Certains participants ont souligné qu'il était nécessaire de mieux faire coïncider les réunions du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'OMS avec les sessions de la Commission, en notant que le Comité devrait se réunir plus souvent afin de permettre à la communauté internationale de réagir plus rapidement face à la menace que posent les nouvelles substances psychoactives. Les participants ont évoqué la nécessité de hiérarchiser les nouvelles substances psychoactives en se fondant sur leur prévalence et leur nocivité, et de fournir des informations pertinentes, en vue de faciliter le processus d'évaluation entrepris par le Comité d'experts de la pharmacodépendance.

14. L'importance du principe de la responsabilité commune et partagée pour aborder la question des nouvelles substances psychoactives a été réaffirmé.

Questions de fond destinées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

15. Des orateurs se sont félicités que l'Assemblée générale ait décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action et procéder notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

16. Des orateurs ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action, dans lesquels 2019 était fixée comme la date butoir pour les objectifs recensés.

17. Des orateurs se sont félicités de l'adoption, lors de l'examen à mi-parcours de haut niveau, de la Déclaration ministérielle conjointe qui consacrait des négociations soutenues et avait recueilli une large adhésion, qui recensait des priorités concernant des actions futures et qui servirait de socle commun pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016.

18. L'importance d'une approche globale et équilibrée, basée sur la santé, a été soulignée, approche qui aborde la réduction à la fois de la demande et de l'offre et qui fasse une part essentielle à la prévention.

19. Plusieurs intervenants ont indiqué que la session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait fournir une plate-forme permettant l'élaboration d'une nouvelle vision et d'un nouveau discours politique pour s'attaquer à un problème que des décennies d'efforts concertés et honnêtes n'avaient pas suffi à résoudre; qu'elle devait prendre en compte les réalités actuelles; que les décisions unilatérales prises récemment exigeaient une entente internationale sur la façon de procéder; et que le problème de la drogue devait être envisagé et traité comme une question sociale appelant des solutions nouvelles et créatives.

20. De nombreux orateurs ont rappelé la nécessité de mener à bien les débats dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui avaient fait la preuve de leur souplesse pour aborder le problème de la drogue.

21. Un certain nombre de points ont été proposés pour l'ordre du jour de la session extraordinaire, notamment les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine et le contrôle des précurseurs. Les autres problèmes mentionnés étaient l'importance de renforcer la collecte de données, l'éducation, le traitement et la réduction des risques, ainsi que l'accès aux médicaments destinés à soulager la douleur et leur disponibilité. Il a également été fait référence au développement alternatif et à l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif. À cet égard, il a été noté qu'il valait mieux se concentrer sur certaines questions clés que d'essayer de couvrir un éventail trop large.

22. Les orateurs ont appelé la Commission, pour la préparation de la session extraordinaire, à adopter une approche pratique, passant par le renforcement de la mise en œuvre opérationnelle à travers le monde des documents politiques existants, par la pleine exploitation des outils disponibles et par le partage des données et du savoir-faire existants aux niveaux national et régional. Il a également été demandé à la Commission de prêter une attention particulière aux besoins des pays en développement et à l'importance du renforcement des capacités dans ce domaine.

23. L'importance d'un processus transparent et sans exclusion a été soulignée, processus nécessitant la coordination des agents des services de santé, de justice, des finances et de détection et de répression, ainsi que la participation de toutes les parties prenantes, notamment la société civile, la communauté scientifique, la jeunesse et le secteur privé.

24. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité d'assurer la participation active de la société civile, aussi bien lors des préparatifs que de la session extraordinaire, et il a été fait référence à la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission, y compris aux préparatifs de l'examen de haut niveau et à sa tenue lors de la session en cours.

25. De nombreux orateurs ont insisté pour que le savoir-faire technique disponible à Vienne soit utilisé au meilleur escient au cours du processus préparatoire, prenant ainsi en considération les voix d'un large éventail d'autres organismes des Nations Unies.

26. De nombreux orateurs ont souligné le rôle important que jouait la Commission, en tant qu'organe des Nations Unies auquel incombe au premier chef la question de la lutte contre la drogue, dans les travaux préparatoires de la session extraordinaire. Dans le même temps, alors que certains intervenants indiquaient qu'il appartenait à l'Assemblée générale de se prononcer sur le processus préparatoire, d'autres orateurs évoquaient le modèle utilisé pour préparer la session extraordinaire de 1998, et la conviction a été exprimée que la Commission préparerait des recommandations constructives pour la session extraordinaire.